

# La Belgique consacre de moins en moins de moyens à sa justice

■ La Belgique décroche dans la radiographie comparative des systèmes judiciaires publiée tous les deux ans par le Conseil de l'Europe.

La Belgique occupe une place peu enviable par rapport à la plupart de ses voisins en matière de moyens consacrés à la justice. Le constat n'est pas véritablement neuf mais une étude publiée par la Commission européenne pour l'efficacité de la justice (Cepej), qui dépend du Conseil de l'Europe, montre que la situation, loin de s'améliorer, a évolué négativement au cours des dernières années.

Pour le fonctionnement de ses cours et tribunaux, du ministère public et de l'aide judiciaire – donc sans compter les prisons – la Belgique a consacré 82,30 euros par habitant en 2016, dernière année où les chiffres sont disponibles.

Cela représente un budget total de 931,835 millions d'euros. C'est 66 millions d'euros de moins qu'en 2012. Si l'on tient compte de l'évolution démographique, la baisse est de près de 8 % en quatre ans.

## La Belgique à la traîne

Les comparaisons entre 2010 et 2016 ne sont possibles que dans 33 des 47 pays du Conseil de l'Europe. Si l'on excepte le Royaume-Uni, la Belgique est parmi ces 33 pays, le pays où la baisse est la plus importante.

Pourtant, comme le note Stéphane Leyenberger, le secrétaire exécutif de la Cepej, "on constate une hausse continue des budgets de systèmes judiciaires en Europe".

Le montant du budget alloué par habitant affecté à l'aide judiciaire pour les plus démunis est très variable entre les États. Avec 7,30 euros par habitant, la Belgique n'est pas mal classée, même si l'on est loin des Pays-Bas, qui y consacrent quasiment quatre fois plus.

Là encore, la baisse est notable en 2016 en Belgique. Le budget exécuté pour l'aide judiciaire a ainsi diminué de plus de 8 millions d'euros pour atteindre près de 83 millions d'euros.

## La justice de moins en moins gratuite

Dans tous les États, à l'exception de la France, du Luxembourg et de l'Espagne, les justiciables sont tenus de payer des frais ou une taxe pour entamer une procédure en justice.

Avec 4,11 euros par habitant, la Belgique est parmi les pays où ce montant est le moins élevé. Mais il y a un bémol: ces rentrées, sur le compte du justiciable, ont fortement augmenté en 2016. Elles atteignent alors 46,5 millions d'euros contre 35,8 millions en 2014.

J. La.

## Cour du travail de Bruxelles

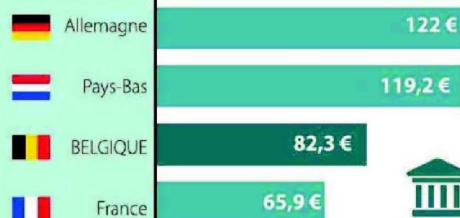
### Dix-sept audiences supprimées, faute de magistrats

**Les plus précaires préservés.** La Première présidente de la Cour du travail de Bruxelles, Anne Sevrain, a fait savoir, jeudi, qu'elle allait devoir procéder à la suppression d'audiences relevant des 8<sup>e</sup> et 10<sup>e</sup> chambres de la Cour. Ces chambres traitent de dossiers francophones de sécurité sociale de travailleurs salariés et indépendants. Selon M<sup>me</sup> Sevrain, la Cour a épuisé tous les moyens possibles et imaginables pour assurer un délai de traitement raisonnable aux dossiers qu'elle suit. À plusieurs reprises, M<sup>me</sup> Sevrain a alerté le ministre de la Justice Koen Geens (CD&V) des difficultés rencontrées mais, dit-elle, ses courriers sont restés sans réponse, "même après le constat par le Conseil supérieur de la Justice que la responsabilité du retard n'incombait pas à la Cour mais était la suite de moyens insuffisants". La suppression d'audiences et la prolongation des délais de traitement des dossiers qui en résultera "sont les conséquences inévitables de la politique imposée au pouvoir judiciaire et menant, malgré l'existence d'un cadre légal, à la non-publication ou à la publication tardive des emplois laissés vacants à la suite du départ de magistrats". Le cadre francophone de la Cour est actuellement réduit de six à quatre magistrats, ce qui "mène à une charge de travail insurmontable". D'où la décision de supprimer 17 audiences d'ici le 31 mars 2019. D'autres suppressions suivront entre avril et juin, annonce M<sup>me</sup> Sevrain. La cour traitera en priorité les dossiers des catégories les plus précaires de justiciables et en retirera les litiges moins sensibles qui, prévient la présidente, subiront un report de plusieurs mois. **J.-C.M.**

## DÉPENSES DE JUSTICE

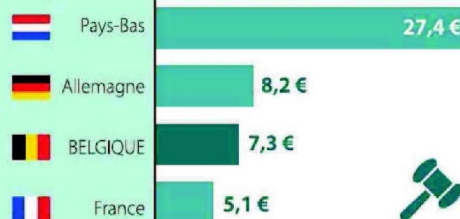
### Budgets publics alloués à la justice en 2016

(en euros par habitant)



### Budgets publics de l'aide judiciaire pour les plus démunis en 2016

(en euros par habitant)



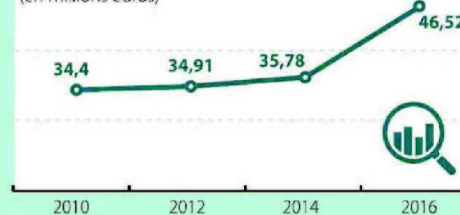
### Évolution du budget public alloué à la justice en Belgique

(en euros par habitant)



### Évolution des recettes tirées des taxes et frais de justice en Belgique entre 2010 et 2016

(en millions euros)



Source : Commission européenne pour l'efficacité de la justice (Cepej)

IPM Graphic